



No. de résolution  
ou annotation

À une séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, ce dixième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

#### LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier  
Réjean Hivon  
Claude Brouillette  
Roland Auclair

Denis Lamy  
Patrick Charlebois  
Georgette Bazinet  
Claude Alarie

#### LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Virginie Deschambeault  
Jean-Michel Hamelin  
Denis Boudreault

#### LA COMMISSAIRE EHDA

Nathalie Bellerose

#### ABSENCES MOTIVÉES

Gilles Isabelle  
Michelle Plante

#### SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani  
Ginette Masse  
Laurent Cabana  
Patricia Hinse

Yvan Beauregard

Stéphane Ayotte

Sophie Houle

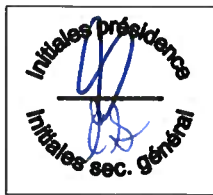
Élyse Giacomo

Directeur général  
Directrice générale adjointe  
Directeur général adjoint  
Directrice par intérim du Service des  
ressources financières  
Directeur du Service des ressources  
humaines  
Directeur du Service des ressources  
matérielles  
Directrice des Services éducatifs, en  
affectation temporaire  
Secrétaire générale

#### CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.



No. de résolution  
ou annotation

**112-CC/19-04-10**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- retirer le point 4.1 « Nomination - Directrice/Directeur du Service des ressources humaines »;
- ajouter le point 10.1 « Motion de félicitations aux élèves de l'école secondaire des Pionniers »;
- ajouter le point 10.2 « Motion de félicitations à l'école secondaire Chavigny ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Patrick Charlebois, commissaire, participe à distance via la téléphonie à la réunion du 10 avril 2019.

**113-CC/19-04-10**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019 et de l'adopter avec la modification suivante à la résolution 105-CC/19-03-13 :

- ajouter un avant-dernier considérant : « CONSIDÉRANT l'avis favorable du conseil d'administration du Complexe sportif Alphonse-Desjardins lors de la réunion du 12 février 2019 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**114-CC/19-04-10**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS AU 27 MARS 2019**

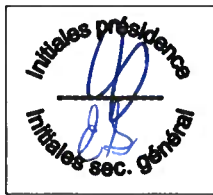
IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 13 mars au 27 mars 2019 et de l'adopter tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Aucun.



No. de résolution  
ou annotation

## **AFFAIRES RELATIVES AU COMITÉ DE PARENTS**

- Comité de parents du 2 avril :

- Présentation du Cadre de référence relatif aux mesures de soutien et à la gestion des dossiers des élèves transgenres et non binaires par Jacques Moore et Élyse Giacomo;
- Consultation sur la Politique relative aux services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par Rosemarie Boucher;
- Lancement de consultation sur le Plan triennal 2019-2022 par Élyse Giacomo;
- Retour sur la consultation du calendrier scolaire 2020-2021 le 7 mai.

- Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : en raison de l'absence de quorum à la réunion du 25 mars, celle-ci a été remise au 5 avril.

- IMSE : informations sur le calcul;
- Politique relative aux services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : travaux du sous-comité;
- Plan d'engagement vers la réussite : consultation en juin.
- La représentante d'Autisme Mauricie était présente pour sensibiliser les membres à la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme du 2 avril.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune.

**115-CC/19-04-10**

### **NOMINATION DE SCRUTATEURS**

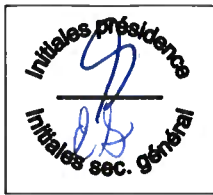
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

de nommer monsieur Laurent Cabana et madame Ginette Masse à titre de scrutateurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**116-CC/19-04-10**

### **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**



No. de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2019;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de désigner un maximum de cinq (5) délégués et leurs substituts qui assisteront à cette assemblée générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

de désigner les commissaires suivants à titre de délégués du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, pour l'assemblée générale des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2019 de la Fédération des commissions scolaires du Québec :

- monsieur Claude Lessard
- monsieur Denis Boudreault
- madame Suzanne Poirier
- monsieur Claude Brouillette
- madame Georgette Bazinet

de désigner les commissaires suivants à titre de substituts aux commissaires délégués à l'Assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec :

- monsieur Jean-Michel Hamelin
- monsieur Roland Auclair

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

117-CC/19-04-10

#### **DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE**

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

de détruire les bulletins de vote sur la désignation des délégués et substituts pour l'Assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

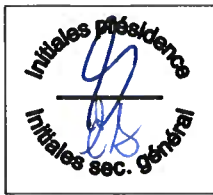
118-CC/19-04-10

#### **RÈGLES D'APPROPRIATION DES SURPLUS D'ÉTABLISSEMENTS AU 30 JUIN 2019**

**CONSIDÉRANT** l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au Conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la Commission scolaire conformément à l'article 96.24 de cette même loi;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des nouvelles règles d'appropriation des surplus au 30 juin 2019 par le Comité de répartition des ressources;

**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;



No. de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,**

d'accepter les nouvelles règles d'appropriation des surplus des établissements au 30 juin 2019, effectives pour l'exercice 2019-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

119-CC/19-04-10

**DEMANDE D'UTILISATION DE LA COUR ARRIÈRE OU DU GYMNASÉ DE L'ÉCOLE JACQUES-BUTEUX - ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE ST-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association récréative de St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, organisatrice d'une fête de district, d'obtenir l'autorisation d'utiliser la cour arrière, ou le gymnase en cas de pluie, de l'école Jacques-Buteux;

**CONSIDÉRANT** la tenue de cet événement le 21 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** le désir et la volonté de la Commission scolaire de s'associer à de tels événements qui ont lieu dans les villes et municipalités de son territoire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,**

d'autoriser les organisateurs de la fête de district à utiliser la cour arrière, ou le gymnase en cas de pluie, de l'école Jacques-Buteux, et ce, pour la durée de l'événement;

d'aviser les organisateurs de l'événement de contacter la direction de l'école Jacques-Buteux pour les modalités d'entente;

de demander aux organisateurs de l'événement de fournir, à la Commission scolaire, leur contrat d'assurance responsabilité pour la fête de district comprenant un préavis de 30 jours et d'y ajouter la Commission scolaire comme assuré additionnel;

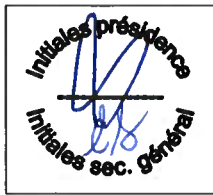
d'informer les organisateurs que la Commission scolaire se dégage de toute responsabilité civile lors du déroulement de cette activité;

d'exiger le respect de la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

120-CC/19-04-10

**PRINCIPES RELATIFS À L'ORGANISATION SCOLAIRE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**



No. de résolution  
ou annotation



Commission scolaire  
du Chemin-du-Roy

Province de Québec  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Procès-verbal du Conseil des commissaires  
Le 10 avril 2019

**CONSIDÉRANT** les Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, année scolaire 2019-2020, adoptés le 12 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** la période d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2019-2020 qui s'est tenue, pour le préscolaire, du 19 novembre 2018 au 30 novembre 2018 et pour le primaire, du 14 janvier 2019 au 25 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette période d'inscription, les Services éducatifs procéderont à l'élaboration du projet d'organisation scolaire 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** l'étude au Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE DU COMITÉ EHDA,

d'adopter les Principes relatifs à l'organisation scolaire au préscolaire et au primaire, pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-CC/19-04-10

#### **TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

**CONSIDÉRANT** la Politique relative aux frais de séjour et de déplacement adoptée le 10 juin 2015 incluant son annexe A;

**CONSIDÉRANT** l'annexe A qui prévoit l'application d'une formule pour déterminer le taux de remboursement du kilométrage;

**CONSIDÉRANT** la mise à jour des taux de remboursement pour l'année 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

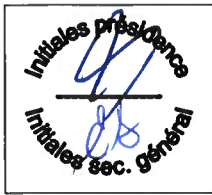
de fixer les taux de remboursement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à :

- 0,55 \$ pour les frais de kilométrage sans location de voiture;
- 0,10 \$ pour les frais de kilométrage avec location de voiture;
- 46,00 \$ en montant forfaitaire de location de voiture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

122-CC/19-04-10

#### **DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'EMPRUNT À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE - SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION**



No. de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** le projet de mise aux normes des équipements de réfrigération du Complexe sportif Alphonse-Desjardins évalué à 3 077 375 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 33-CC/17-09-13 demandant une aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 24 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** la subvention octroyée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la phase IV du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) de 700 000 \$ qui lui sera versée sur une période de 10 ans, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

**CONSIDÉRANT** la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières de 1 538 688 \$ qui lui sera versée sur une période de 20 ans, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité pour tout financement supérieur à 365 jours à être assumé par une marge de crédit;

**CONSIDÉRANT** les articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, toute commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du ministre des Finances pour contracter un emprunt à sa charge;

**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,**

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation provisoire de contracter un emprunt à sa charge au montant de 700 000 \$ pour pallier à la période de versement sur 10 ans de la subvention octroyée par le PSISR;

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation provisoire de contracter un emprunt à sa charge au montant de 1 538 688 \$ pour pallier à la période de versement sur 20 ans de la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières;

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy autorise le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de ladite Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No. de résolution  
ou annotation

Madame Georgette Bazinet quitte son siège à 20h04.

123-CC/19-04-10

**DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'EMPRUNT À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE - MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES**

**CONSIDÉRANT** le projet de mise à niveau des systèmes électriques et mécaniques du Complexe sportif Alphonse-Desjardins évalué à 1 797 836 \$;

**CONSIDÉRANT** les résolutions 97-CC/18-02-07 et 98-CC/18-02-07 demandant une aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ces projets;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des projets par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 17 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** la subvention octroyée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la phase IV du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) de 898 918 \$ qui lui sera versée sur une période de 10 ans, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

**CONSIDÉRANT** la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières de 449 459 \$ qui lui sera versée sur une période de 20 ans, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité pour tout financement supérieur à 365 jours à être assumé par une marge de crédit;

**CONSIDÉRANT** les articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, toute commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du ministre des Finances pour contracter un emprunt à sa charge;

**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;

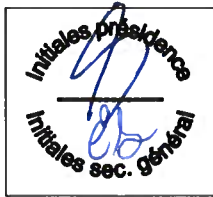
**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,**

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation provisoire de contracter un emprunt à sa charge au montant de 898 918 \$ pour pallier à la période de versement sur 10 ans de la subvention octroyée par le PSISR;

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation provisoire de contracter un emprunt à sa charge au montant de 449 459 \$ pour pallier à la période de versement sur 20 ans de la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières;





No. de résolution  
ou annotation

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy autorise le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de ladite Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

124-CC/19-04-10

**DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'EMPRUNT À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE - SURFACE SYNTHÉTIQUE**

**CONSIDÉRANT** le projet de remplacement de la surface synthétique intérieure au Complexe sportif Alphonse-Desjardins évalué à 704 170 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 95-CC/18-02-07 demandant une aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des projets par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 4 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières de 176 042 \$ qui lui sera versée sur une période de 20 ans, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité pour tout financement supérieur à 365 jours à être assumé par une marge de crédit;

**CONSIDÉRANT** les articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, toute commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du ministre des Finances pour contracter un emprunt à sa charge;

**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;

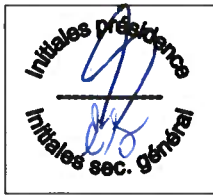
**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation provisoire de contracter un emprunt à sa charge au montant de 176 042 \$ pour pallier à la période de versement sur 20 ans de la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières;

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy autorise le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de ladite Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No. de résolution  
ou annotation

125-CC/19-04-10

## **DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'EMPRUNT À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE - PYRRHOTITE**

**CONSIDÉRANT** le projet de mise à niveau des systèmes électriques et mécaniques du Complexe sportif Alphonse-Desjardins évalué à 417 012 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 96-CC/18-02-07 demandant une aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des projets par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 12 juillet 2018;

**CONSIDÉRANT** la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières de 104 253 \$ qui lui sera versée sur une période de 20 ans, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité pour tout financement supérieur à 365 jours à être assumé par une marge de crédit;

**CONSIDÉRANT** les articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, toute commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du ministre des Finances pour contracter un emprunt à sa charge;

**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,**

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation provisoire de contracter un emprunt à sa charge au montant de 104 253 \$ pour pallier à la période de versement sur 20 ans de la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières;

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy autorise le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de ladite Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

126-CC/19-04-10

## **RÈGLEMENTS SUR LES PARCS DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES - LISTE DES PARCS-ÉCOLES**

**CONSIDÉRANT** le Règlement sur les aires écologiques, les espaces verts, les parcs, les parcs-écoles et les zones de conservation naturelles de la Ville de Trois-Rivières;



No. de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la requête de la Ville d'obtenir la confirmation de la Commission scolaire concernant la liste de ses parcs-écoles;

**CONSIDÉRANT** les parcs-écoles propriétés de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,**

de confirmer à la Ville de Trois-Rivières la liste des parcs-écoles de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy identifiés à l'annexe V de son Règlement sur les aires écologiques, les espaces verts, les parcs, les parcs-écoles et les zones de conservation naturelles;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Georgette Bazinet reprend son siège à 20h06.

127-CC/19-04-10

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES DU COMPLEXE SPORTIF ALPHONSE-DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT** le projet de mise à niveau des systèmes mécaniques et électriques du Complexe sportif Alphonse-Desjardins;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation des coûts estimés du projet;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de procéder par appel d'offres public pour l'octroi des contrats de services professionnels liés à la construction;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de constituer un comité de sélection pour procéder à l'évaluation qualitative des soumissions reçues;

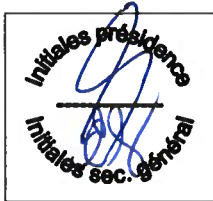
**CONSIDÉRANT** la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,**

Les noms sont caviardés  
en vertu de l'article 58.1  
de la Loi sur les contrats  
des organismes publics.



No. de résolution  
ou annotation

de former un comité de sélection composé de [REDACTED]  
[REDACTED] et, à titre de membre externe,  
[REDACTED];

de désigner monsieur Stéphane Ayotte, directeur du Service des ressources matérielles à titre de secrétaire du comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Aucune.

#### COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune.

128-CC/19-04-10

#### MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PIONNIERS

**CONSIDÉRANT** la toute première participation de l'équipe BotRaiders, à titre de représentants de l'école secondaire des Pionniers, au Festival de robotique de Québec;

**CONSIDÉRANT** le prix *Alliance finaliste* décerné à l'équipe BotRaiders lors ce ce festival donnant un laissez-passer régional pour le championnat *FIRST 2019*, à Détroit;

**CONSIDÉRANT** les deux autres prix décernés à l'équipe soit : *Meilleure équipe recrue en qualification* et *Inspiration des recrues*;

**CONSIDÉRANT** le temps investi par les élèves, le personnel de la Commission scolaire et les parents dans la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de féliciter l'équipe BotRaiders pour leur excellente performance et les prix reçus au Festival de robotique de Québec;

de leur souhaiter le plus grand des succès et une expérience enrichissante au championnat FIRST 2019.



No. de résolution  
ou annotation

129-CC/19-04-10

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Réjean Hivon quitte son siège à 20h08.

**MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CHAVIGNY**

**CONSIDÉRANT** la participation de l'équipe des Lions, à titre de représentants de l'école Chavigny en cheerleading, au Championnat national 2019 de Niagara Falls;

**CONSIDÉRANT** les deux premières positions décernées dans les catégories *Large Senior Intermediate school* et *Senior Coed Advanced school* à l'équipe des Lions de Chavigny lors de ce championnat;

**CONSIDÉRANT** le rayonnement des Lions de Chavigny dans cette discipline grâce aux efforts et au travail des élèves et grâce au support des entraîneurs Gabriel Désilets et Laurie Jutras;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,

de féliciter l'équipe de cheerleading des Lions de Chavigny pour leur excellente performance au Championnat national 2019 de Niagara Falls.


**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

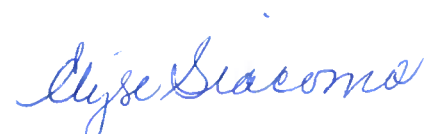
**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h08, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.

  
CLAUDE LESSARD  
LE PRÉSIDENT

  
ÉLYSE GIACOMO  
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE